

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES

du 14 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG - David LECAT - Françoise ANCELIN - Christine BERTHE - Madeleine MARSOLLIER – Marcelle DEFONTAINE - Christian VERMEESCH - Daniel MASSON - Christine SANNIER - Sandrine TETU - Françoise CAZIER.

ABSENTS EXCUSES : Jacky CALIPPE (pouvoir à Guy DIZAMBOURG),

ABSENT : Bernard LAVOINE.

Date de la convocation à domicile : 10 novembre 2014

Date d'affichage du compte rendu : 19 novembre 2014

Madame Françoise ANCELIN a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

I. Adoption du compte rendu de la réunion du 5 septembre 2014 :

La séance ouverte, le compte rendu de la réunion du 5 septembre fait l'objet de 3 remarques :

- M. Daniel MASSON signale que son nom a été omis dans la liste des membres de la nouvelle commission : « circuler dans Valines » ;
- M. Manier apporte une précision relative aux activités périscolaires évoquées dans le droit d'initiative, à savoir : la CCBSS prend en charge l'organisation des activités périscolaires et non la CCBSS prend en charge les activités périscolaires ;
- Christine BERTHE est membre de la commission chargée de la création du site internet et non Christine SANNIER.

II. Proposition de convention avec GRDF : conditions d'installation et d'hébergement des équipements de télé relève des compteurs gaz de la commune :

M. le Maire donne la parole à Monsieur Gest, conseiller collectivités territoriales chez GRDF, qui présente le projet de déploiement télé relève des compteurs gaz naturel de la commune.

Le but est d'augmenter la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations en supprimant le décalage qui existe actuellement entre la période de consommation et la période de facturation. La facturation serait basée sur des index réels.

D'un point de vue technique, la mise en œuvre du projet nécessite l'installation d'un concentrateur sur un point haut, ici le clocher de l'église.

GRDF propose à toutes les collectivités de signer une convention d'hébergement de l'équipement, ce qui permettra dans un premier temps le lancement d'une étude de couverture et non l'installation du matériel.

Dans le cas où les résultats de l'étude se révélaient positifs, une autre convention relative à l'installation du matériel serait alors conclue pour 20 ans moyennant une redevance annuelle de 50 €. Accord du Conseil.

III. Proposition d'aménagement du carrefour de St-Mard avec la RD 925 :

M. le Maire indique que dans le cadre de l'aménagement de la RD 925 et de ses carrefours, la commune est concernée par l'intersection St-Mard/Franleu. De façon à rendre un avis sur différents scénarios, un certain nombre d'éléments nous sont communiqués : il concerne le trafic, le transport scolaire, la mise en place d'un radar et l'écrêtement de la côte à la sortie de St-Mard. Le trafic moyen sur la VC de Franleu est de 695 véhicules/jour avec un taux de poids lourds de 4% (relevé de trafic effectué en octobre 2013 sur une période d'une semaine). Il s'équilibre dans les 2 sens de circulation. Le trafic moyen journalier de la RD 80 située à env. 1 km (direction Abbeville) est de 910 véhicules/jour avec un taux de poids lourds de 8 %. Compte tenu de ces éléments, les services des infrastructures du Conseil Général estiment que la mise en sens unique de la voie communale entrainerait un trafic d'env. 1 200 véhicules/jour sur la RD 80 justifiant la réalisation d'un tourne-à-gauche à cette intersection. Concernant le transport scolaire, les 2 compagnies effectuant le ramassage ne voient aucun inconvénient à modifier leur trajet compte tenu de la difficulté de traverser le carrefour. La compagnie l'Oiseau Bleu a déjà donné pour consigne à ses chauffeurs d'emprunter de préférence la RD 80. Une demande de déplacement à Saint-Mard du radar situé à Saucourt a été effectuée auprès des services de L'Etat. Concernant l'écrêtement, la décision ne pourra être prise qu'après validation d'un avant-projet par la commission permanente du Conseil général.

La mise en sens unique de la voie communale St Mard-Franleu est préconisée. Seuls les exploitants agricoles seraient autorisés à l'emprunter dans les 2 sens.

Ouïe l'exposé de M. le Maire, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à la mise en sens unique de la voie communale St Mard-Franleu mais avec la réalisation de l'écrêtement de la bosse sur la RD 925, la mise en place d'un radar dans le sens Abbeville-Eu limitant la vitesse à 70 km avant le carrefour. La commune de Franleu sera consultée pour avis.

IV. Validation du devis de remplacement des menuiseries de la salle polyvalente :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du Conseil municipal du 5 septembre 2014, les membres ont décidé de confier les travaux de remplacement des menuiseries de la salle polyvalente à l'entreprise Delavigne, jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 21 763,00 € HT.

Ce dernier présente les plus values apportées au devis initial pour un montant de 3 842,00 € HT. Ces plus values portent sur la pose de serrures anti paniques, de vitres feuilletées, de ventus, d'un cylindre supplémentaire dans la cuisine et sur l'habillage en aluminium laqué de deux poteaux extérieurs.

Malgré les plus values, le montant total, soit 25 605 € HT, reste inférieur aux deux autres devis contradictoires étudiés le 5 septembre dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider le devis des Ets Delavigne, plus values comprises, pour un montant de 25 605 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande d'attribution d'un fonds de concours destiné aux communes membres auprès de la Communauté de Communes du Vimeu Industriel, à savoir 13 040 €.

Avant signature du devis, une aide financière sera sollicitée auprès de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme au titre des certificats d'économie d'énergie.

V. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire :

- La commune n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant la vente d'une parcelle de terre agricole et d'une maison d'habitation situées à Saint-Mard, rue Pasteur ;

- Acquisition d'une machine à tracer : 1 140 € TTC ;

- Validation du devis de 3 360,49 € TTC des Ets Dacheux pour le raccordement au gaz de la salle polyvalente ;
- Réfection totale des toilettes de l'école maternelle : 1 079,02 € TTC.

VI. Divers :

M. le Maire informe l'assemblée de :

- Intervention de l'entreprise Colas prévue semaine 48 concernant les travaux de voirie d'accès et de stationnement dans le stade municipal.
- Nomination de Monsieur Jean-Pierre BRIANT en tant que stagiaire à compter du 5 novembre, suite à son recrutement il y a 2 ans en contrat CUI, au cours duquel il a donné entière satisfaction et fait preuve de beaucoup de sérieux.
- Transmission par la Direction Générale des finances publiques de la liste définitive des membres de la commission communale des impôts directs :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Monsieur David LECAT Monsieur Christian VERMEESCH Monsieur Claude ANTEGE Monsieur Philippe BAILLEUL Madame Cécile LEFEVRE Madame Anne-Marie DEVISSE (Mons-Boubert)	Madame Sandrine TETU Madame Christine BERTHE Madame Christine SANNIER Monsieur Jany GERVAIS Monsieur Dominique BOUTTE Monsieur Reynald BOUCHER (Chépy)

- Dissolution du SIER Nord Vimeu au 31 décembre 2014 : des emprunts sont en cours et les remboursements n'ont pas été honorés en octobre. Toutes les Communes membres du SIER ont reçu une mise en demeure de paiement de la Caisse d'Epargne. Une réunion s'est tenue au cours de laquelle ont été envisagées les solutions suivantes : le rachat par le SIEP, copropriétaire du bâtiment, de la part du SIER pour un montant de 250 000€, représentant le solde de l'emprunt, et le remboursement du crédit relais par les 21 communes membres du SIER. La décision finale appartient à Mme la Préfète qui rendra sa décision pour le 31 décembre 2014.
- Adhésion probable à un groupement de commandes d'achat de gaz auprès de la FDE 80 : à partir de janvier 2015, les tarifs réglementés de gaz disparaissent pour les clients dont le volume annuel de consommation excède 200 Mwh et ce seuil est abaissé à 30 Mwh au 31 décembre 2015, ce qui concernera tous les bâtiments publics.

Le Conseil donne son accord pour :

- Prendre une nouvelle délibération en matière d'urbanisme pour que la commune puisse continuer à percevoir la taxe d'aménagement au taux de 1,5 % à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette délibération est prise pour une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction.
- Régler à Monsieur Le Moigne, Trésorier principal, le décompte de ses indemnités de conseil et de confection au titre de l'année 2014, à savoir 418,25 €,
- Allouer à Monsieur Daniel ACOULON une indemnité de 250 € au titre de l'année 2014 pour avoir sorti les poubelles de la collectivité deux fois par semaine,

- Renouveler à Mme Marie-Madeleine MARQUE l'indemnité de gardiennage du cimetière au titre de l'année 2014,

- Prendre une décision modificative de budget n°2 : travaux en régie. Les agents communaux ont aménagé l'extérieur de la salle polyvalente. Ces travaux ayant le caractère de travaux d'investissement (patrimoine communal), il nous est possible de transférer à la section d'investissement la totalité des achats de fournitures effectuée en section de fonctionnement ainsi que les dépenses du personnel qui s'y rapportent.

Les dépenses de fournitures s'élèvent à 9 605,40 € TTC. La somme à transférer est donc de 9 605,40 €. Ce montant doit faire l'objet d'un titre de recette d'ordre en section de fonctionnement et d'un mandat d'ordre en section d'investissement, ce qui permettra de récupérer la TVA sur les achats de fournitures. Afin de pouvoir passer ces écritures nécessaires à la validation des travaux faits en régie, la décision modificative ci-dessous doit être prise :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
023 Virement section investissement Travaux en régie	+ 9 605,40	722-042 Travaux en régie	+ 9 605,40
TOTAL	+ 9 605,40	TOTAL	+ 9 605,40

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
21318-040 Travaux en régie	+ 9 605,40	021 Virement de la section de fonctionnement	+ 9 605,40
TOTAL	+ 9 605,40	TOTAL	+ 9 605,40

La décision modificative n°2 est approuvée à l'unanimité.

- Adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2015 et pour une période de 4 ans, au contrat d'assurance statutaire du personnel CNRACL avec la Compagnie GROUPAMA au taux de 5,09 % de la masse salariale, garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents :

Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise de 10 jours fermes par arrêt) + longue maladie + Décès.

- Autoriser le mandatement des factures d'investissement avant le vote du BP 2015 et reprendre les restes à réaliser du budget 2014 :

· M. le maire informe l'assemblée que dans l'attente du vote du budget 2015, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget précédent, soit 31 975 €, afin d'assurer une continuité dans les paiements, entre autre le règlement de la facture annuelle du prestataire informatique :

Article	Opération	Mandatement s/BP 2015
2051	106	2 600,00 (JVS)

Accord du Conseil.

· Adoption des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2015 lors du vote du budget.

Opération 103/cimetière :

- le montant des dépenses d'investissement, du budget principal à reporter ressort à : 3 550 €, article 21316, pose d'un monument funéraire sur le caveau communal,

Opération 105/voirie :

- le montant des dépenses d'investissement, du budget principal à reporter ressort à : 5 688 €, article 2152, signalisation,

Opération 107/stade, vestiaire, salle po :

- le montant des dépenses d'investissement, du budget principal à reporter ressort à : 58 700 €, article 2128, aménagement terrain salle polyvalente (24 580 € TTC),
- article 2135, aménagement des constructions (changement menuiserie : 30 726 € TTC/ raccordement gaz : 3 361 €),

Opération 110/école :

- le montant des dépenses d'investissement, du budget principal à reporter ressort à : 3 000 €, article 2031, frais d'étude.

Monsieur le Maire fait part de 2 propositions d'adhésion au :

- Comité de défense et développement du ferroviaire pour le Tréport-Mers-Eu au tarif de 5 euros au titre de l'année 2014/2015 : accord du Conseil.
- Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) vallée de Somme dont l'objet est l'accompagnement des collectivités dans la préservation de la biodiversité et l'aménagement des territoires. Le tarif de l'adhésion est de 50 € pour l'année 2014 : refus du Conseil.

VII. Droit d'initiative :

M. Masson fait part de deux requêtes :

- Le Président du club de football, M. Mathieu Briant, souhaiterait, au nom du club, reprendre l'organisation d'un bal à l'occasion de la fête de Valines ou du 14 juillet. Les membres du club se chargeraient de l'organisation et gèreraient l'intégralité de la manifestation. Accord du Conseil pour le samedi de la fête.
- La Présidente de l'association Détente Loisirs Amitié, Mme Marie-Claude Lefèbre, aimerait que la commune prenne en charge le problème posé par l'absence de toilettes publiques lors de la brocante de Saint-Mard. Le Conseil prendra position lors d'une prochaine séance après réception de tarifs.

M. Vermeesch indique la présence de quatre gros trous sur la chaussée, rue des champs. M. le Maire le signalera à l'entreprise Colas qui y remédiera.

Mme Marsollier estime qu'il y a un problème de déjections canines sur les trottoirs : un rappel sera à nouveau effectué dans Valines Saint-Mard.

M. Dizambourg fait part d'une remarque d'un administré qui trouve anormal que la chapelle de Saint-Mard ne soit éclairée qu'une seule journée en période de fête. Monsieur le Maire répond que la chapelle est généralement éclairée trois jours consécutifs en période de fête et non une seule journée.

Ce dernier indique qu'il a commencé la réalisation du site internet de la commune et déplore ne pas réussir à joindre Somme Numérique pour obtenir de l'aide pour la mise en page du site. Il regrette également qu'il n'y ait plus de suivi du logiciel Open cimetière de la part de Somme Numérique et espère pouvoir récupérer la base de données qui avait été saisie manuellement. Il informe l'assemblée qu'une première réunion de la nouvelle commission « circuler dans Valines » aura lieu le 20 novembre à 18h30.

Mme Ancelin indique avoir assisté à un conseil d'école la semaine dernière et fait part de la réclamation d'une maman, selon laquelle l'abribus de Saint-Mard devrait être sécurisé par la mise en place de barrières afin de protéger les enfants lorsque le bus arrive.

Mme Ancelin demande à ce que de nouvelles propositions soient émises concernant les récompenses des illuminations car des reproches relatifs au système du tirage au sort ont été entendus.

--- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45. ---

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		MARSOLLIER Madeleine	
BOUDINELLE Jean-Pierre		VERMEESCH Christian	
DIZAMBOURG Guy		MASSON Daniel	
ANCELIN Françoise		SANNIER Christine	
LECAT David		TETU Sandrine	
BERTHE Christine		CAZIER Françoise	
DEFONTAINE Marcelle			